



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlis, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusé

Jan Verbeke, *Conseiller*.

Séance du 19.02.19

#Objet : Interpellation de Florence Lepoivre concernant la stérilisation des chats.#

Séance publique

Nous savons à quel point l'enjeu de la stérilisation des chats est important à Bruxelles. Notre région compte un nombre très élevé de chats et ils peuvent se reproduire de manière fulgurante. Un couple de chats a, en moyenne, jusqu'à 8 chatons par an. Après un an, cela peut donner quelque 25 petits couples de chats. Et cinq ans plus tard, le premier couple et tous ses descendants auront donné naissance à... 5.000 chatons. Si on n'y prend garde, la reproduction des chats produit une véritable explosion démographique.

Ceci peut entraîner une prolifération de chats errants, qui augmente le risque de propagation de maladies contagieuses (la leucose, le sida félin, le coryza, la péritonite infectieuse féline ainsi que des zoonoses telles que la toxoplasmose, la teigne et la rage).

Nous savons aussi combien de chats abandonnés peuplent les refuges et combien de chats sont euthanasiés, parfois dans des circonstances atroces.

Il en va également du bien-être et de la santé des chats eux-mêmes. En effet, un chat stérilisé vit plus longtemps et est en meilleure santé.

La stérilisation est d'ailleurs devenue, depuis 2014, une obligation légale : tous les chats doivent être stérilisés, identifiés et recensés avant d'être vendus ou adoptés. Depuis le 1er janvier 2018, tout propriétaire de chat doit également le faire stériliser avant qu'il n'atteigne l'âge de 6 mois. Si le chat est né avant le 1er janvier 2018, il devait être stérilisé avant le 1er juillet 2018.

Or, depuis le 30 novembre 2018, la prime communale pour la stérilisation des chats domestiques n'est plus être accordée aux habitants de Watermael-Boitsfort. Cette prime était pourtant un incitant auprès des habitants de notre commune pour la stérilisation de leur(s) chat(s). Elle était également importante pour de nombreux ménages qui possèdent un chat et qui n'ont parfois pas l'argent nécessaire pour le faire stériliser. En effet, la stérilisation d'un chat mâle coûte plus de 50€ et celle d'une femelle plus de 100€, ce qui représente évidemment un coût très élevé pour certains ménages.

Mes questions sont donc les suivantes :

- avez-vous l'intention de remettre en place cette prime ?
- comptez-vous, si tel est le cas, l'introduire avec un effet rétroactif au 30/11/2018 afin que les propriétaires de chats qui ont stérilisé leur animal depuis cette date puissent en bénéficier ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 février 2019

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze